

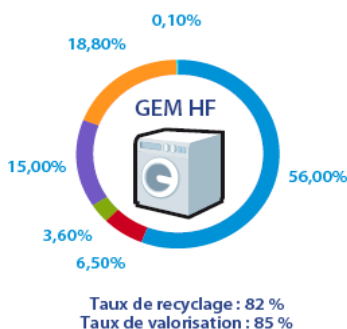


N'abandonnez pas votre vieux réfrigérateur sur le trottoir, offrez-lui une 2^{ème} vie !

Tous les appareils ménagers qui fabriquent du froid doivent être recyclés avec précaution. En effet, une fois leur cycle de vie terminé, ils contiennent des **substances potentiellement dangereuses pour l'environnement** si on ne prend pas soin de les dépolluer. En déposant votre ancien réfrigérateur dans un point de collecte, non seulement vous **préservez l'environnement**, mais aussi vous **lui offrez une 2^{ème} vie !**

AVANT	APRES
 	<p>→ Réemploi ou reconditionnement Votre ancien réfrigérateur peut être réutilisé après une remise en état ou fournir des pièces détachées. Spécialisés dans la récupération et le réemploi, les acteurs de l'économie sociale (Emmaüs et Envie) se chargent de le rénover avant de le réintroduire à prix réduit sur le marché.</p> <p>→ Recyclage matière Le processus de recyclage permet de produire des matières premières secondaires (métaux, plastique, verre) remises sur le marché.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Utilisation des fractions sortantes pour fabriquer de nouveaux appareils, utilisation des métaux pour l'industrie sidérurgique... <p>→ Valorisation énergétique Ce processus permet l'utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets. Par exemple, les mousses isolantes des réfrigérateurs sont utilisées comme combustibles dans les cimenteries ou comme absorbants industriels.</p>

Les processus industriels permettent de démanteler les appareils puis de séparer les matières obtenues (ferraille, verre, plastique, etc.). Un seul but : extraire la matière première secondaire qui permet d'économiser nos ressources naturelles.



Recyclage de 5 tonnes de ferraille = 3 194 kWh d'économie d'énergie **et** 5 Tonnes d'émissions de CO₂ évitées.

La production d'acier à partir de ferraille permet un gain d'énergie et une réduction des émissions de CO₂ par rapport à la production d'acier à partir de minerai.

Retrouvez les points de collecte à proximité de votre lieu de vie sur www.collectons.org !

Contacts presse

Eco-systèmes - Audrey Constantin
Tél. : 01 45 05 57 94
aconstantin@eco-systemes.fr

Oxygen - Aurélie Jeanne / Priscilia Fartoukh
Tél. 01 41 11 37 76 / 37 86
aureliej@oxygen-rp.com

Eco-participation : pourquoi et combien ?

Nous la payons tous au moment de l'achat d'un appareil électronique et électrique. Mais savez-vous exactement à quoi elle correspond ?

Eco-participation : à quoi sert cet argent exactement ?



Depuis le 15 novembre 2006, lorsque nous achetons un nouvel appareil électrique ou électronique, en payant une « éco-participation », nous participons au **financement de la collecte et du recyclage** d'un ancien équipement équivalent.

Cette contribution n'est pas une taxe ! Elle est répercutée à l'identique du producteur au distributeur jusqu'au consommateur. Elle est entièrement versée aux éco-organismes chargés de la filière des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) pour financer les prestations de logistique et de traitement des appareils usagés.

L'éco-participation est **affichée en magasin** de façon visible pour chaque produit, séparément du prix. C'est un système de financement collectif, solidaire et totalement transparent pour le consommateur.

Dès lors, adoptez le geste éco-citoyen qui va de pair avec l'éco-participation, en déposant vos appareils usagés dans un point de collecte !

Eco-participation : combien me coûte-t-elle ?

Cela dépend de l'appareil acheté ! Selon les produits concernés, **les coûts de recyclage varient fortement.**

Hormis les appareils de « froid » (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs) dont l'éco-participation s'élève à **13 €** compte tenu des techniques utilisées pour leur traitement et leur dépollution, les montants varient entre **0,01 €** pour un téléphone portable et **8 €** pour un téléviseur ou un moniteur.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.collectons.org !

Contacts presse

Eco-systèmes
Audrey Constantin
Tél. : 01 45 05 57 94
aconstantin@eco-systemes.fr

Oxygen
Aurélie Jeanne / Priscilla Fartoukh
Té. 01 41 11 37 76 / 37 86
aureliej@oxygen-rp.com

Débarrassez-vous proprement de vos appareils usagés : déposez-les en magasin !

La reprise « un pour un » : faites d'une pierre, deux coups !



Vous achetez un nouvel appareil électrique ou électronique ? Profitez-en pour déposer l'ancien en magasin ! Ce geste simple donne tout son sens à l'éco-participation que nous payons tous au moment de l'achat d'un appareil neuf et qui permet de financer la filière des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), c'est-à-dire la collecte, la dépollution et le recyclage des produits usagés.

En déposant votre ancien appareil en magasin au lieu de le jeter à la poubelle ou de l'abandonner sur le trottoir, vous avez la garantie qu'il sera pris en charge par la filière des DEEE. Votre ancien appareil sera dépollué (extraction des substances potentiellement dangereuses pour l'environnement), recyclé et valorisé. Il en va de même si vous le déposez en déchèterie (si la collectivité a mis en place une collecte sélective) ou si vous contactez une association d'économie sociale et solidaire (Emmaüs ou Envie) pour qu'ils récupèrent votre appareil usagé en vue de le réutiliser.

Quels magasins sont concernés ?



Toutes les enseignes de distribution sont concernées ! Votre distributeur doit accepter de reprendre gratuitement l'ancien appareil lors de l'achat d'un appareil neuf équivalent : c'est une obligation réglementaire, conformément à l'article 8 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005.

Votre appareil sera alors remis à un prestataire sélectionné par Eco-systèmes qui obéit à des critères stricts de suivi et de respect des normes environnementales.

Pour connaître les points de collecte à proximité de chez vous, rendez-vous sur www.collectons.org



Contacts presse

Eco-systèmes
Audrey Constantin
Tél. : 01 45 05 57 94
aconstantin@eco-systemes.fr

Oxygen
Aurélie Jeanne / Priscilla Fartoukh
Té. 01 41 11 37 76 / 37 86
aureliej@oxygen-rp.com